

Pour la sécurité de tous !

Mesures liées au coronavirus relatives à l'organisation de visites

Avant la visite

- **Informez** au préalable les visiteurs et les résidents des mesures de sécurité pour la visite (p. ex. par le biais de la vidéo d'instruction de l'IPI).
- Communiquez au maximum par **voie numérique**. Envoyez au préalable les photos, attestations, la visite virtuelle, etc. aux candidats, afin que la visite puisse rester aussi brève que possible.
- Prévoyez suffisamment d'**équipements de protection** et des moyens de désinfection.
- **Contrôlez** les lieux avant le début de la visite.
- Demandez au(x) résident(s) de **quitter les lieux** ou de se déplacer le moins possible pendant la visite.

Lors de la visite

- Demandez aux visiteurs **d'attendre** jusqu'au début de la visite.
- **Rappelez** les directives de sécurité.
- **Montrez l'exemple** en portant des équipements de protection.
- Veillez à ce que les visiteurs portent également leurs propres **équipements de protection**. Prévoyez éventuellement des équipements de protection de réserve.
- Interrompez la visite si les mesures de sécurité ne sont **pas respectées**.
- Limitez la visite à **maximum 2** personnes.
- Veillez à ce que les règles de **distanciation sociale** (au moins 1,5 m de distance) soient totalement respectées. Veillez à ce que personne ne se croise.
- **Ouvrez vous-même** les portes et **nettoyez** les poignées de porte et/ou tout autre objet touché (portes d'armoires, rampes d'escalier, échelle escamotable, etc.) après chaque visite.
- Relevez les compteurs **individuellement** et contrôlez leur exactitude à tour de rôle.
- Remettez **le moins de documents possible** aux visiteurs. Si des formulaires et/ou contrats doivent être signés, faites-le de préférence de façon numérique.
- **Limitez** les discussions après la visite.

Vous avez encore des questions ?

Consultez le guide sectoriel et les directives du gouvernement sur www.fs323.be/corona ou envoyez un e-mail à stopcorona@fs323.be.

Édition du Fonds Social du secteur immobilier version 4 mai 2020